Politique sur la participation aux visioconférences et forums

La participation aux visioconférences, avec la caméra activée, est obligatoire. À défaut, la personne responsable du cours considérera que vous êtes absent, et vous recevrez la note zéro. Les dates sont communiquées à l'avance par la personne responsable du cours afin de permettre à la communauté étudiante de s'organiser en conséquence. **Veuillez noter qu'une visioconférence a toujours lieu au cours des premières semaines de session.**

Toute absence non justifiée à une visioconférence entraînera l'attribution de la note de zéro. Ces rencontres constituent des activités pédagogiques essentielles qui favorisent votre apprentissage.

Seules les absences motivées par des circonstances jugées exceptionnelles par le personnel enseignant, et appuyées par une preuve officielle, seront acceptées. Les motifs reconnus incluent notamment :

- Une maladie attestée par un billet médical ou une autre preuve officielle ;
- Un décès dans la famille immédiate, avec pièce justificative ;
- Une assignation à comparaître devant un tribunal, avec documentation officielle.

Les raisons telles que des contraintes professionnelles, des obligations sociales ou religieuses, des voyages ou des engagements personnels (ex. : spectacle) **ne sont pas considérées comme valables**.

En cas d'absence justifiée, l'évaluation sera ajustée à la discrétion de l'enseignant ou de l'enseignante.

Conflit d'horaire – visioconférence

Il peut arriver que deux visioconférences soient programmées le même soir. Si les deux visioconférences se déroulent au même horaire, vous devez aviser les personnes enseignantes pour déterminer vos options.

Si les deux visioconférences sont programmées à un intervalle convenable, vous avez la possibilité de participer aux deux.

Les forums

Chaque cours comprend plusieurs forums en ligne (aussi appelés forums de discussion). Les messages que vous enverrez à ces forums sont publics et peuvent être lus par toutes les personnes inscrites au cours.

La participation à ces forums fait souvent partie de la note de participation du cours.

IMPORTANT : la personne étudiante doit compléter son forum à la semaine indiquée. Si la date n'est pas respectée et qu'aucune entente n'a été prise, la personne étudiante recevra la note zéro.